KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Direction Nationale
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 94 59
Télécopie : +33 (0)1 55 68 97 59
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de dotation "LUCIE CARE"

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Fonds de dotation "LUCIE CARE"
63 rue Bouthier - 33100 Bordeaux
Ce rapport contient 28 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Direction Nationale
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 94 59
Télécopie : +33 (0)1 55 68 97 59
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds de dotation "LUCIE CARE"

Siège social : 63 rue Bouthier - 33100 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation « LUCIE CARE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier le 3 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Bernard Bazillon

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fonds de dotation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président arrêté le 3 juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres du Conseil d'administration appelés à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Bernard Bazillon

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 5 juin 2020

KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire

Bernard Bazillon
Signature numérique de Bernard Bazillon
Date : 2020.06.05 11:23:22 +02'00'

Bernard Bazillon
Associé

Aurelie Lalanne
Signature numérique de Aurelie Lalanne
Date : 2020.06.05 11:33:04 +02'00'

Aurélie Lalanne
Associée

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	16 308	11 446	4 862	9 468	- 4 606
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	500		500	1 750	- 1 250
Autres immobilisations financières	2 177		2 177		2 177
TOTAL (I)	**18 985**	**11 446**	**7 539**	**11 218**	**- 3 679**
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés				685 000	- 685 000
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	834 963		834 963	503 416	331 547
Charges constatées d'avance	360		360	54 214	- 53 854
TOTAL (II)	**835 323**		**835 323**	**1 242 630**	**- 407 307**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					

Bernard Bazillon — Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:24:52 +02'00'

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
TOTAL ACTIF	854 309	11 446	842 862	1 253 849	- 410 987

Bernard Bazillon

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	340 000	820 000	- 480 000
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	87 821	38 507	49 314
. Résultat de l'exercice	22 039	49 314	- 27 275
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	**449 860**	**907 821**	**- 457 961**
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	329 761	287 147	42 614
Autres	63 242	58 880	4 362
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**393 003**	**346 028**	**46 975**
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	**842 862**	**1 253 849**	**- 410 987**
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Bernard Bazillon Signature numérique de Bernard Bazillon Date: 2020.06.03 11:25:25 +02'00'

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Montants nets produits d'expl.						
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			9 410	8 101	1 309	16,16
Cotisations						
Autres produits			1 327 844	1 159 502	168 342	14,52
Reprise de provisions						
Transfert de charges			2 921	2 803	118	4,21
Sous-total des autres produits d'exploitation			**1 340 175**	**1 170 405**	**169 770**	**14,51**
Total des produits d'exploitation (I)			**1 340 175**	**1 170 405**	**169 770**	**14,51**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			290	13	277	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			**290**	**13**	**277**	**N/S**
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)						
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			**1 340 465**	**1 170 419**	**170 046**	**14,53**
(+) Report des ressources non utiliées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			**1 340 465**	**1 170 419**	**170 046**	**14,53**

Bernard Bazillon — Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:23:42 +02'00'

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 385	556	1 829	328,96
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	39 876	18 966	20 910	110,25
Services extérieurs	49 276	37 925	11 351	29,93
Autres services extérieurs	801 014	626 846	174 168	27,78
Impôts, taxes et versements assimilés	25 731	27 302	- 1 571	-5,75
Salaires et traitements	131 175	147 020	- 15 845	-10,78
Charges sociales	47 989	66 476	- 18 487	-27,81
Autres charges de personnels	9 881	-8 094	17 975	222,08
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 607	3 900	707	18,13
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	206 493	200 151	6 342	3,17
Total des charges d'exploitation (I)	**1 318 427**	**1 121 047**	**197 380**	**17,61**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		58	- 58	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)		**58**	**- 58**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	**1 318 427**	**1 121 105**	**197 322**	**17,60**
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	**22 039**	**49 314**	**- 27 275**	**-55,31**
TOTAL GENERAL	**1 340 465**	**1 170 419**	**170 046**	**14,53**
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature	140 481		140 481	N/S
. Dons en nature				
Total	**140 481**		**140 481**	**N/S**
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations	140 481		140 481	N/S

Bernard Bazillon — Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:25:55 +02'00'

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total	**140 481**		**140 481**	**N/S**

Bernard Bazillon Signature numérique de Bernard Bazillon Date: 2020.06.05 11:26:08 +02'00'

ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentée en EUROS
- Avec comptes substitués

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 842 862,42 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 22 038,52 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2020 par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Les opérations d'appel à la générosité publique 2019 ont été les suivantes :

- Télémarketing : Des tests ont été menés sur différentes cibles et notamment un public plus jeune. Différents messages ont été envoyés. Le process s'appuyait sur une présentation téléphonique de la cause et des missions du fond de dotation, suivie d'une proposition de participation sous forme de don.
- Publipostage Courrier : Un courrier d'appel au don a été envoyé en fin d'année à une sélection de personnes ayant manifesté un intérêt pour le fonds de dotation Lucie Care pendant l'année.
- Emailing : Un email a été envoyé en fin d'année sur les prospects ayant manifesté un intérêt pendant l'année. Ceci afin qu'ils puissent réaliser un don en ligne directement sur la plateforme sécurisée du site.
- Un film publicitaire, dont la diffusion a commencé en 2017 et s'est poursuivi en 2018 et 2019, a été réalisé pour toucher un public plus large.

Il a été décidé de ne pas constater de "charges constatées d'avance" pour le film publicitaire en fin d'exercice 2019, car le film ne procure plus de retombée économique.

Le délégué général, Monsieur Franck Lafon est décédé en début d'année 2019. A compter d'avril 2019, Monsieur Ludwig Mendes a pris le poste de délégué général.

Egalement, la dotation consomptible de 3 000 000 Euros accordée par l'Unadev en 2015 a été remboursée à hauteur de 480 000 Euros au titre de l'exercice 2019. Le montant restant à verser s'élève à 340 000 Euros.
Chaque année, la dotation consomptible est reprise à hauteur de la consommation prévue sur l'exercice sur la base du budget prévisionnel arrêté par le conseil d'administration. Au titre de 2019, le montant de la reprise s'élève à 480 000€

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

Le fonds de dotation surveille étroitement les conséquences de l'épidémie de Covid-19 et en particulier son impact sur l'activité. Conformément à la réglementation en vigueur, les activités d'exploitation ont été et seront encore amenées à évoluer pour respecter les mesures indispensables de sécurité et de prévention de son personnel et des tiers. Ce contexte épidémique étant cependant évolutif et incertain, il est difficile d'en mesurer les éventuels impacts futurs.
La crise sanitaire liée au COVID 19 n'étant pas considérée comme ayant un lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture, elle n'a eu aucun impact dans les comptes au 31 décembre 2019.

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

En application du règlement CRC N°2008-12 du 7 mai 2008, homologué par l'arreté du 11 décembre 2008, la présentation dans l'annexe du compte d'Emploi Annuel des Ressources auprès du public est conforme aux dispositions règlementaires.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 02 à 03 ans*
Brevets	*07 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 20 ans*
Constructions	*de 10 à 40 ans*
Agencement des constructions	*12 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Agencements, aménagements, installations	*de 06 à 10 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 10 ans*
Mobilier	*de 05 à 10 ans*

2.2.3 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.4 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

2.2.5 - Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

2.2.6 - Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

Le montant des contributions volontaires pour l'année 2019 s'élève à 140 481 euros.
Elles sont composées uniquement de dons d'espace publicitaire par plusieurs chaines nationales.

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*16 308*			*16 308*
Immobilisations financières	*1 750*	*2 177*	*1 250*	*2 677*
TOTAL	*18 058*	*2 177*	*1 250*	*18 985*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	*6 840*	*4 607*		*11 447*
TOTAL III	*6 840*	*4 607*		*11 447*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*6 840*	*4 607*		*11 447*

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	*360*	*360*	
TOTAL	*360*	*360*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*329 761*	*329 761*		
Dettes fiscales & sociales	*63 242*	*63 242*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*393 003*	*393 003*		

4.2 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*14 475*
Dettes fiscales & sociales	*28 249*
Autres dettes	
TOTAL	*42 724*

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Depuis 2016, il n'y a plus de fonds dédiés : le fonds de dotation applique désormais le principe de mutualisation des fonds qu'elle reçoit en fonction des projets qu'elle a choisi de soutenir. Elle n'affecte pas les dons à une mission en particulier mais les répartit en fonction des projets et des besoins .

6 - Autres informations

6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties

6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immobilisations Autres dettes		
Total		

6 - Autres informations (suite)

6.2 - Rémunération des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés s'élève à 61 934.94 Euros.
En application de l'article 267-7 1° du Code Général des Impôts, la rémunération versée en 2019 aux administrateurs est nulle.

6.3 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	2	
TOTAL	4	0

6.4 - Nature et évaluation des contributions volontaires

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

Le montant des contributions volontaires pour l'année 2019 s'élève à 140 481 euros.
Elles sont composées uniquement de dons d'espace publicitaire par plusieurs chaines nationales.

6.5 - Honoraires du commissaire au comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 8821 E TTC.
Les honoraires au titre des Services Autres que la Certification des comptes sont nuls.

Tableau de suivi des fonds associatifs 2019

Présenté en Euros

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentions B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B – C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
. Patrimoine intégré				
. Fonds statutaires				
. Subventions d'investissement non renouvelables				
. Apports sans droit de reprise				
. Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
. Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables				
Dotations consomptibles	820 000		480 000	340 000
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	38 507			87 821
Résultat de l'exercice	49 314	22 038	49 314	22 038
Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donations				
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droit des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	**907 821**	**22 038**	**529 314**	**449 859**

LUCIE CARE - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2019

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	FINAL		RESSOURCES	Ressources collectées sur N = résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N	CER FINAL	
					REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE			T 1	
1 – MISSIONS SOCIALES OU « DEPENSES OPERATIONNELLES »	**475 059**	475 059	S T 1	**475 059**	**1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC**	847 839	847 839	T 2	847 839
1.1. Réalisées en France						847 839	847 839		
					1.1. Dons et legs collectés				
					- Dons manuels non affectés				
					- Dons manuels affectés				
- Actions réalisées directement	292 632	292 632			- Legs et autres libéralités non affectés				
					- Legs et autres libéralités affectés				
- Versements à d'autres organismes agissant en France	182 427	182 427			**1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**				
Réintégration des produits		-							
1.2. Réalisées à l'étranger		-							
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**699 173**	228 585	S T 2	**228 585**					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	699 173	699 173							
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					**2 – AUTRES FONDS PRIVES COTISATIONS**				
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					**3 –SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS**				
Réintégration des produits		- 470 588							
					4 –AUTRES PRODUITS	492 626			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**144 195**	144 195	S T 3	**144 195**	Subvention consomptible	480 000			
					Produits financiers				
Fonctionnement	144 195	144 195			Mécénat				
					Mise à disposition du personnel				
Réintégration des produits		-			Loyers	9 410			
					Autres produits	3 216			
			T 3	**847 839**					
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	1 318 427	847 839			**I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	1 340 465	847 839		
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS					**II - REPRISES DES PROVISIONS**				
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES					**III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS**				

Bernard Bazillon
Signature numérique de Bernard Bazillon
Date : 2020.06.05

LUCIE CARE - COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2019

					IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC			**T 4**	
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	22 038				**V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE**				
TOTAL GENERAL	1 318 427				**TOTAL GENERAL**	1 340 465	847 839	**T 2 + T 4**	**847 839**
V. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			**T 5**						
VI. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			**T 5 B**						
VII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		847 839	**T6 =T 3+ T5 - T5 B**	**847 839**	**VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public**			**T 6**	**847 839**
					SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE			**T 7 = T 1 + T 2 + T 4- T 6**	
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE									
Missions sociales Frais de recherche de fonds Frais de fonctionnement et autres charges Total	140 481				Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Total	140 481			

Bernard Bazillon — Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:26:53 +02'00'

PREAMBULE

L'Unadev, dans le cadre de son projet associatif 2014-2018, a créé le Fonds de Dotation, LUCIE CARE, dont la vocation est de répondre, principalement, aux besoins des jeunes déficients visuels. LUCIE CARE est un organisme à but non lucratif.

METHODES COMPTABLES

En application de l'art 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'Emploi des Ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels.

En application du règlement CRC N°2008-12 du 7 mai 2008, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, la présentation dans l'annexe du Compte d'Emploi Annuel des Ressources auprès du public est conforme aux dispositions réglementaires.

Le compte d'Emploi Annuel des Ressources de LUCIE CARE est construit à partir de la comptabilité analytique qui enregistre les coûts directs.
La comptabilité analytique est organisée de telle sorte que la très grande majorité des centres de coûts est affectée directement à l'une des rubriques du compte emploi annuel des ressources. Les coûts directs (les frais de personnel, frais de déplacement…) sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Principes d'affectation des coûts aux missions sociales :

- Les coûts directs (dont les frais de personnel, frais de déplacement…) sont affectés aux services et activités concernés selon la comptabilité analytique.
- Les honoraires de télémarketing et les coûts accessoires rattachés aux activités de prospection sont ventilés comme suit : 75% en frais de collecte et 25% en frais de sensibilisation (mission sociale).
- Sont considérés, par principe, comme missions sociales les coûts des centres analytiques liés :
  - aux organismes partenaires à but non lucratifs ayant une mission d'intérêt général concourant aux mêmes objectifs que LUCIE CARE,
  - aux dons de matériel adapté et aide soutien scolaire,
  - à l'information-sensibilisation du public,
  - à la recherche médicale psychosociologique, ou économique.

Principes d'affectation des coûts aux missions sociales :

Les centres analytiques précédemment cités se déversent dans les missions sociales comme suit:

- L'accompagnement ou le soutien des enfants déficients visuels et de leurs familles dès la petite enfance pour favoriser un développement psychomoteur harmonieux et une stimulation de l'enfant dès son plus jeune âge grâce à des aides apportées directement ou indirectement au profit des Jeunes déficients visuels ;
  - Aux organismes partenaires à but non lucratifs ayant une mission d'intérêt générale concourant aux mêmes objectifs que LUCIE CARE,
- Le soutien ou la mise en place d'action favorisant l'accès à l'éducation, l'enseignement et la formation des jeunes déficients visuels mais également l'accès à l'information, à la culture et aux loisirs pour encourager leur développement et leur intégration, apportées directement ou indirectement au profit des jeunes déficients visuels ;
  - Aux dons de matériel adapté,
  - Aide au soutien scolaire,
  - Aide à la culture et,
  - Aide aux loisirs.

Bernard Bazillon Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:27:07 +02'00'

- La sensibilisation et l'information du public sur la cause de la déficience visuelles chez les jeunes pour préparer des conditions optimales d'intégration dans la société, apportées directement ou indirectement au profit des jeunes déficients visuels :
  - Information- sensibilisation
  - Evénementiels
- Le soutien ou la mise en place de projets de recherche médicale, psychosociologique ou économique, pour mieux comprendre les problématiques liées au handicap visuel et mieux les combattre, directement ou Indirectement au profit des jeunes déficients visuels
  - à la recherche médicale, psychosociologique ou économique.

Principes d'affectation des coûts aux frais de fonctionnement :

- Sont considérés, par principe, comme frais de fonctionnement les coûts des centres analytiques liés :
  - au service support,
  - au service gouvernance.

Principes d'affectation des coûts aux frais de recherche de fonds :

- Sont considérés, par principe, comme frais de recherche de fonds les coûts des centres analytiques liés :
  - au marketing direct,
  - à la gestion administrative des dons,
  - aux legs.

Traitement des frais généraux :

- Les locaux rue Bouthier à Bordeaux sont occupés par les services « supports, marketing et missions sociales ».
- Ainsi les frais généraux de ce bâtiment se répartissent en :
  - Missions sociales pour leur quote-part relative aux missions sociales,
  - Fonctionnement pour leur quote-part relative au service support et gouvernance et,
  - Collecte de fonds pour leur quote-part relative au service marketing.
- Par mesure de simplification, la totalité des frais généraux relative au bâtiment est rattachée au secteur analytique du service support, les quotes-parts sont ensuite traitées dans le CER. Cette décision n'impacte que la méthode d'élaboration du CER et non sa présentation réglementaire (CER certifié et publié).
- Les frais généraux rue Bouthier sont les charges suivantes :
  - Eau,
  - Electricité,
  - Gaz,
  - Produits d'entretien,
  - Location et charges locatives,
  - Entretien réparation du bâtiment,
  - Maintenance alarme, ascenseur et autres (SSI),
  - Assurances multirisques et bris de machines,
  - Personnel extérieur pour le nettoyage des locaux
  - Frais de poste,
  - Téléphone fixe et téléphones alarme,
  - Internet
  - Taxes foncières,
  - Dotation aux amortissements des immobilisations et agencements liées au bâtiment.
  - Ces quotes-parts sont calculées selon les surfaces : 36 m² sont occupés par le service support, 18 m² sont occupés pour la collecte de fonds et 36 m2 sont occupés pour les missions sociales. Dès lors les frais généraux ci-avant définis sont répartis pour 2/5ème en fonctionnement, 1/5ème en collecte de fonds et 2/5ème en missions sociales.

Bernard Bazillon Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:27:21 +02'00'

Traitement des salaires et charges sociales :

Les salaires et charges sociales ont été répartis selon le tableau suivant :

	Missions sociales	Frais de fonctionnement	Frais de collecte
Alexandra GOMEZ		80 %	20%
Franck LAFON	34%	33%	33%
Laura LIENARD		80 %	20 %
Ludwig MENDES	80%		20 %
Ludwig MENDES (à partir du 01/04/2019)	34 %	33 %	33 %
Maxime WOZNIAK	100 %		

Monsieur Ludwig Mendes est devenu délégué général au 01/04/2019, ce qui explique le changement dans l'affectation de ses charges durant l'exercice 2019.

Traitement des coûts relatifs au film de sensibilisation à la cause et à l'achat d'espaces publicitaires.

Le film ayant pour objet la sensibilisation et la collecte, la répartition des frais afférents à été réalisé selon leur durée effective.
Dès lors les frais ci-avant définis sont répartis pour 2/3 en missions sociales, 1/3 en collecte de fonds.

L'achat d'espaces publicitaires à été affecté en totalité en collecte de fonds.

Principes d'affectation des ressources au financement des emplois :

- Les financements non affectés financent les emplois selon l'ordre suivant :

1- Missions sociales ;
2- Frais de fonctionnement ;
3- Frais de recherche de fonds ;
4- Immobilisations.

Les frais de collecte de fonds et les frais généraux sont financés par la reprise de la dotation consomptible de l'UNADEV.

Le Conseil d'Administration a arrêté les missions sociales, validé les clés de répartition des coûts et les principes et méthodes d'élaboration du compte d'emploi des ressources le 29/02/2016.
Un travail de réflexion a été mené en 2017 concernant le traitement des frais relatifs au film de sensibilisation à la cause ainsi que la ventilation des honoraires de télémarketing. In fine, le Conseil d'Administration du 14/05/2018 a arrêté les clés de répartition relatives à ces postes.

Les contributions volontaires en nature :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes : les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

Le montant des contributions volontaires pour l'année 2019 s'élève à 140 481 euros.
Elles sont composées uniquement de dons d'espace publicitaire par plusieurs chaines nationales.

Bernard Bazillon Signature numérique de Bernard Bazillon Date: 2020.06.05 11:27:34 +02'00'

I. L'EMPLOI

Le compte d'emploi annuel des ressources regroupe les charges dans quatre rubriques d'emploi qui sont : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement et la part des acquisitions des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public.

1. LES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales ont été décrites en préambule dans les méthodes comptables.

2. LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils ont été décrits en préambule dans les méthodes comptables.

3. LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais ont été décrits en préambule dans les méthodes comptables.

4. LES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS ET NEUTRALISATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

II. LES RESSOURCES

Le compte d'Emploi Annuel des Ressources regroupe les rubriques suivantes :

- Les ressources collectées en France auprès du public : dons manuels et legs.
- La quote-part de subvention consomptible.

Bernard Bazillon Signature numérique de Bernard Bazillon Date : 2020.06.05 11:27:56 +02'00'